

**N° : 23- 060- MM/SL**

**VOIE DOUCE  
ASSURANT LA  
CONTINUITE  
CYCLABLE PAMIERS  
A LA TOUR DU CRIEU**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION**

**AGENCE DE L'EAU  
ADOUR GARONNE**

\*\*\*\*\*

**ACTUALISATION DU  
PLAN DE  
FINANCEMENT**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire la faculté de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 300.000 € par organisme et par opération, l'attribution de subventions,

Vu le projet de création d'une voie douce assurant la continuité cyclable Pamiers à La Tour du Crieu,

Vu la délibération n°3-1 du 1 février 2022 portant demandes de subvention au titre de la campagne de programmation 2022 auprès des partenaires financeurs,

Vu la décision municipale n°22-114 du 21 octobre 2022 portant la décomposition du projet en deux tranches afin d'optimiser les plans de financement par rapport aux dispositifs de subvention du Conseil Départemental de l'Ariège,

Vu la décision n°23-035 du 20 mars 2023 actualisant le plan de financement après attribution du marché de travaux,

Vu que le montant des travaux de désimperméabilisation de cette opération éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a été modifié,

Considérant qu'il convient à ce titre d'actualiser le montant de la subvention sollicitée auprès de ce partenaire financeur,

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses CHT			Recettes CHT			
Objet	Prestataire	Montant	Partenaire	Montant	Taux	
Foncier	Sans objet	0,00	Europe	0,00	0,00%	
Etudes, étude de sol sur T2	GINGER CEBTP	7 610,00	Etat DETR 2023 sur T1 et T2	79 277,82	12,16%	
MOE T2	OTCE	37 543,68	Etat DSIL 2022 (subvention notifiée) sur T1 et T2	183 641,00	28,16%	
MOE T1	OTCE	1 389,58				
Travaux T1 - avenue du Capitaine Toumissa	Estimation Malet	147 770,10	Région	0,00	0,00%	
			Conseil Départemental de l'Ariège Axe mode actif prioritaire sur T1 et T2	77 426,36	11,87%	
Travaux T2 - chemin Isabelle Sandy - ancien chemin de La Tour du Crieu à Pamiers	Estimation Exédra	240 455,30	Conseil Départemental de l'Ariège traverse d'agglomération 30% sur T1 (subvention notifiée)	61 775,00	9,47%	
			Agence de l'eau 50% des travaux de désimperméabilisation T2	79 575,40	12,20%	
Travaux de désimperméabilisation chemin Isabelle Sandy sur T2	Estimation Exédra	159 150,80	CCPAP (subvention notifiée) Fond de concours sur T1 et T2 +20% du montant global de l'opération H.T., avec une dépense éligible de 200 000 € H.T. pour les projets à rayonnement « intercommunal », soit une subvention maximale de 40 000 €.	40 000,00	6,13%	
Travaux éclairage public	SDE09	58 200,00	Ville	130 423,89	20,00%	
<b>Total</b>		<b>652 119,47</b>	<b>Total</b>		<b>652 119,47</b>	<b>100%</b>

**DECIDE :**

**Article 1 :** de valider le nouveau plan de financement actualisé tel que présenté ci-dessus.

**Article 2 :** de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du dispositif « travaux de désimperméabilisation » la subvention de 79 575,40 €.

**Article 3 :** le montant des demandes de subvention auprès des partenaires financeurs demeure inchangé.

**Article 4 :** de signer tous documents nécessaires à la présente.

**Article 5 :** la présente est inscrite au registre des décisions municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le dix neuf juin deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après publication le 07 juillet 2023 ou après notification le

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20230619-23\_16375-AR  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023